

Journée annuelle de la Commission fédérale pour les questions de migration – 22.10.15

Les potentiels de la société de migration

« *Se limiter à accueillir les meilleurs diplômés du marché mondial ?* »

Intervention de Thomas Facchinetti

A chacune de ses incursions dans le débat politico-médiatique, la migration est immédiatement perçue et analysée du point de vue de la contrainte qu'elle représente. Les migrants sont réduits à un cortège de chiffres et de statistiques, annoncés presque de la même façon que la météo ou la finance, avec leurs hausses saisonnières, et issus d'une conjoncture faite de multiples facteurs explicatifs.

Parler des potentiels de la migration présuppose en premier lieu de modifier son propre regard, et d'abandonner cette approche très impersonnelle de ce phénomène. Cela demande surtout de ne pas considérer les migrants qu'en tant que masse informe menaçante, mais dans toute leur individualité, en leur redonnant un visage, un vécu, un bagage formé d'expériences, de compétences et d'aspirations.

Cela demande d'abord de s'affranchir de catégories administratives, qui ne correspondent que très imparfaitement au monde actuel. Notamment, la condition de réfugié n'exclut d'aucune façon que le parcours de la personne comporte un projet personnel et professionnel. C'est seulement après avoir fait ce saut de la statistique vers l'individu que l'on peut commencer à concevoir les potentiels multiples impliqués dans la migration.

Dans le canton et la ville de Neuchâtel, le choix a été fait de miser sur les potentiels de la migration dans la conception même de la politique d'intégration, construite sur le principe de la cité interculturelle ; un modèle promu par le Conseil de l'Europe, et suivi par Neuchâtel dès la phase pilote du programme, initiée en 2008.

Se distinguant d'une approche multiculturelle, qui offre une reconnaissance aux différentes minorités, l'intégration interculturelle encourage la cohésion sociale, au sens de l'égalité, la dignité, la solidarité et l'accès au bien-être de toute personne. Elle met ainsi l'accent sur la pluralité culturelle et sur les interactions dans l'espace public en prévenant les discriminations. Cela implique de considérer la migration sous un regard positif, tant dans les décisions que dans les discours politiques.

Admettre les avantages que procure la rencontre de parcours multiples n'est évidemment pas une idée nouvelle. En matière d'innovation, le brassage des points de vue, des expériences et des modes de pensée est un facteur clé, et est ainsi généralement valorisé dans les milieux entrepreneuriaux.

Malgré la toute-puissance des réseaux sociaux et des moyens de communication, la proximité physique conserve en effet sa capacité à créer un terreau propice à l'émergence de nouvelles

idées, et les grandes villes conservent aujourd’hui une influence à la fois économique, culturelle et politique majeure. Il s’agit notamment là d’un des arguments justifiant actuellement la création de parcs nationaux d’innovations organisés autour des écoles polytechniques. Il ne s’agit pas uniquement de la perspective d’une simple mise en commun de ressources, mais également de la possibilité d’échanges d’idées et d’influences induites par la simple proximité spatiale.

On le devine, une approche interculturelle peut être un vecteur d’innovation, pouvant s’exprimer à la fois dans la vie civique, culturelle et économique.

En matière de démocratie et droits civiques, la migration amène tout naturellement à se poser des questions sur la nature et les enjeux de la citoyenneté.

Neuchâtel est un cas remarquable en Suisse en termes de droits civiques des étrangers. Dès 1850 en effet, au lendemain de la révolution neuchâteloise, la jeune république accorde aux étrangers le droit de vote au niveau municipal. Les étrangers à Neuchâtel peuvent aujourd’hui non seulement voter et être élus aux élections communales, mais ils peuvent également s’exprimer au niveau cantonal ; ce qui donne notamment la capacité de participer à l’élection de leurs représentants au Conseil des Etats.

Il s’agit d’une force, puisque la vie démocratique se nourrit ainsi d’expériences et de trajectoires multiples. Inclure ainsi les étrangers domiciliés ne peut représenter qu’un enrichissement du débat politique. L’exercice de la citoyenneté, avec tout ce qu’elle implique : s’informer, participer, s’engager, représente un puissant moteur d’intégration, jouant un rôle clé dans le renforcement d’une identité collective.

A contrario, on pourrait s’interroger sur la légitimité d’une démocratie où près d’un quart des habitants (soit le taux d’étrangers en Suisse, tous types d’autorisation de séjour confondus) seraient exclus des processus de prises de décisions...

Il est à ce titre intéressant de s’arrêter sur la composition des autorités exécutives et législatives de nos villes neuchâteloises. En observant le lieu de naissance de nos élus au Conseil général de Neuchâtel, on remarque que 22% de ceux-ci sont nés dans un autre pays que la Suisse. Si l’on inclut les personnes nées hors du canton, plus de la moitié des conseillers généraux sont nés hors de Neuchâtel. Ces chiffres se retrouvent également lorsque nous examinons les autorités exécutives de Neuchâtel. Nous le voyons, de nombreux élus siégeant dans nos institutions ne sont pas ainsi Neuchâtelois d’origine, mais nous viennent d’autres cantons et d’autres pays.

On doit admettre ainsi que la citoyenneté n’est pas une sorte de cadeau que l’on offrirait aux immigrants méritants ; elle apporte un nécessaire sang frais dans nos institutions et débats.

Ce besoin d'idées extérieures est bien sûr également très présent dans le domaine culturel et intellectuel. La participation citoyenne ne se limite en effet pas aux seules élections et votations : le milieu associatif bénéficie aussi grandement de l'apport de l'étranger. Les communautés immigrées constituent ainsi des acteurs très actifs du tissu associatif neuchâtelois : elles ne se limitent pas à créer des réseaux de rencontre et de soutien pour immigrés (bien que cela puisse faire partie de leur rôle), mais proposent de nombreux projets et activités adressés à la population neuchâteloise dans son ensemble. C'est ainsi tout un patrimoine culturel « importé » par la migration, qui ne doit pas être ignoré, mais au contraire mis en valeur.

Cette vivacité se retrouve au niveau économique. Outre les compétences nécessaires au bon fonctionnement de notre économie, et qui se révèlent vitales dans certains secteurs (en particulier celui de la santé), il est intéressant d'observer que plus de la moitié des créations d'entreprise dans le canton de Neuchâtel sont le fait de personnes étrangères.¹

En cela, la reconnaissance, non seulement des diplômés mais aussi des compétences, représente une réelle pierre d'achoppement à ces apports potentiels. Du fait de la complexité des processus, de nombreux savoir-faire apportés par la migration se retrouvent sous-exploités. Une fois que l'on a pris conscience des potentialités offertes par la migration, nous devrions naturellement être amenés à les encourager.

Un enjeu majeur de l'interculturalité pour qu'elle puisse être le fondement de politiques efficaces est qu'elle doit être prise en compte dans chaque décision d'une collectivité. Cela implique un changement de paradigme, et un regard transformé sur les phénomènes migratoires, pas seulement chez les preneurs de décisions, mais aussi dans le discours médiatique et le débat public.

Réfléchir en terme de potentiels implique surtout de ne pas tomber dans une vision bassement utilitariste de la migration : par exemple en s'interrogeant sur les besoins de notre économie et sur la façon de les combler. Nous n'accueillons en effet pas des CV, mais des êtres humains dans toute leur complexité.

A nous ensuite de proposer une société ouverte et curieuse, sans préjugés inutiles, afin de permettre à ces potentiels de germer d'eux-mêmes.

¹ PME magazine, mars 2014